

INFORMATIONS PPMS - A CONSERVER PAR LES FAMILLES

Comme chaque année, le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) de l'école fait l'objet d'une actualisation et d'exercices d'entraînement. Dans ce cadre, vous trouverez, ci-dessous, **les consignes à respecter face à une éventuelle situation d'urgence** susceptible de le déclencher (ex : inondation, glissement de terrain, tempête, accident résultant d'un transport de matières dangereuses...

Je vous demande de **conserver précieusement ce document**, dans un endroit facilement accessible et d'en **respecter les consignes en cas de déclenchement**.

Ce document est aussi consultable sur le site de l'école : <https://ec-muce-forges-bains.ac-versailles.fr/> Rubrique : « exercices sécurité - PPMS » dans le menu situé à droite sur la page d'accueil.

En raison d'un évènement de sécurité civile, l'établissement a mis en application son

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

Votre enfant est pris en charge par les enseignants dans le cadre des mesures de mise à l'abri.

Ne cherchez pas à lui faire quitter l'établissement d'enseignement, vous mettriez sa vie en danger ainsi que la vôtre.

 **N'**attendez pas votre enfant devant l'établissement d'enseignement.

Rejoignez un bâtiment en dur pour vous mettre à l'abri.

Ne téléphonez pas.
 Laissez libres les réseaux téléphoniques afin que l'établissement d'enseignement puisse communiquer avec les autorités et les services de secours.

 **M**ettez-vous à l'écoute de la radio
sur **France Bleu Ile-de-France – fréquence 107.1 MHz** (radio en convention avec la Préfecture) pour avoir les informations sur la nature et l'évolution de l'évènement.

 **N**e venez chercher votre enfant à l'établissement d'enseignement que lorsque les autorités vous inviteront à le faire.

